

**SOCIETE MODERNE DE CERAMIQUE
« SOMOCER »**

SA au capital de 40.656.000Dinars

Siège social : Menzel El-Hayet - Zaremdine-Monastir -Tunisie

**CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE
ORDINAIRE DES ACTIONNAIRES**

Les actionnaires de la société SOMOCER sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire, qui se tiendra le Lundi 05 Juillet 2021 à 8h à L'Hôtel Regency Ghammarth - Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du rapport de gestion relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2020,
2. Lecture du rapport général des co-commissaires aux comptes relatif aux états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2020,
3. Lecture du rapport spécial des co-commissaires aux comptes sur les opérations visées aux articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales,
4. Approbation des opérations prévues par les articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales,
5. Approbation des états financiers arrêtés au 31 décembre 2020,
6. Affectation du résultat,
7. Quitus aux administrateurs,
8. Fixation du montant des jetons de présence des membres du conseil d'administration au titre de l'exercice 2020,
9. Election de deux administrateurs indépendants
10. Lecture et approbation des rapports de gestion du Groupe relatif à l'exercice 2020 et lecture des rapports des Co-commissaire aux comptes;
11. Approbation des états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2020,
12. Questions diverses,
13. Pouvoir pour formalités.

Les documents relatifs à la dite Assemblée sont mis, dans les temps réglementaires, à la disposition des actionnaires au siège de la société SOMOCER

Le Conseil d'Administration

Projet des résolutions proposées à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle

Projet de la 1^{ière} résolution :

Après lecture du rapport de gestion à l'Assemblée sur l'exercice 2020, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve le rapport de gestion dans son intégralité et dans tous ses détails.

Cette résolution est adoptée à

Projet de la 2^{ième} résolution :

Après lecture du rapport spécial des Co-commissaires aux comptes établi en exécution des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales, l'assemblée Générale Ordinaire approuve les opérations et conventions citées par ce rapport spécial .

Cette résolution est adoptée à.....

Projet de la 3^{ième} résolution :

Après lecture et approbation du rapport de gestion et après lecture du rapport général et du rapport spécial des Co-Commissaires aux comptes sur l'exercice 2020, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve les états financiers arrêtés au 31 décembre 2020 tels qu'ils lui ont été présentés.

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve en outre les choix et méthodes adoptés lors de l'établissement desdits états financiers ainsi que les opérations et mesures qui y sont traduites qui font ressortir pour l'exercice clos le 31 décembre 2020 un résultat net bénéficiaire s'élevant à 650 202,969 dinars.

Projet de la 4^{ième} résolution :

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter les bénéfices de l'exercice 2020 comme suit :

Bénéfice net de l'exercice 2020	650 202,969
(+) Résultats reportés	9 559 478,153
Base de calcul de la réserve légale	10 209 681,122
(-) Réserves légales (5%)	-
Bénéfice	10 209 681,122
Affectation Fond social	250 000,000
Bénéfice disponible	9 959 681,122
Résultat à reporter	9 959 681,122

Cette résolution est adoptée à

Projet de la 5^{ième} résolution :

L'Assemblée Générale fixe à dinars, le montant net annuel des jetons de présence à allouer aux membres du conseil d'administration au titre de l'exercice 2020.

L'Assemblée Générale donne pouvoir au conseil d'administration de répartir le montant global des jetons de présence au titre de l'exercice 2020 fixé ci-dessus sur les membres du conseil d'administration de la société.

Cette résolution est adoptée à.....

Projet de la 6^{ième} résolution :

L'assemblée générale des actionnaires donne quitus entier, définitif et sans réserves aux membres du conseil d'administration pour leur gestion au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

Cette résolution est adoptée à.....

Projet de la 7^{ième} résolution :

Conformément à l'article 190 Bis de code des sociétés commerciales, l'assemblée Générale Ordinaire décide de désigneretadministrateurs indépendants des actionnaires et ce, pour une période de deux années 2021, 2022 prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur l'exercice 2022.

Cette résolution est adoptée à

Projet de la 8^{ième} résolution :

Après lecture du rapport de gestion du groupe et du rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés, relatifs à l'exercice 2020, l'assemblée générale approuve le rapport du conseil d'administration dans son intégralité et dans tous ses détails.

Cette résolution est adoptée à

Projet de la 9^{ième} résolution :

Après lecture du rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés relatifs à l'exercice 2020, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve les états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2020 tels qu'ils lui ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve en outre les choix et méthodes adoptés lors de l'établissement desdits états financiers consolidés ainsi que les opérations et mesures qui y sont traduites qui font ressortir pour l'exercice clos le 31 décembre 2019 un résultat net déficitaire s'élevant à -17 350 300.000 dinars.

Cette résolution est adoptée à.....

Projet de la 10^{ième} résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire confère au porteur d'une copie d'un extrait du procès verbal de la présente Assemblée, tout pouvoir, pour effectuer tous dépôts et remplir toutes formalités de publication légale ou de régularisation.

Cette résolution est adoptée à.....